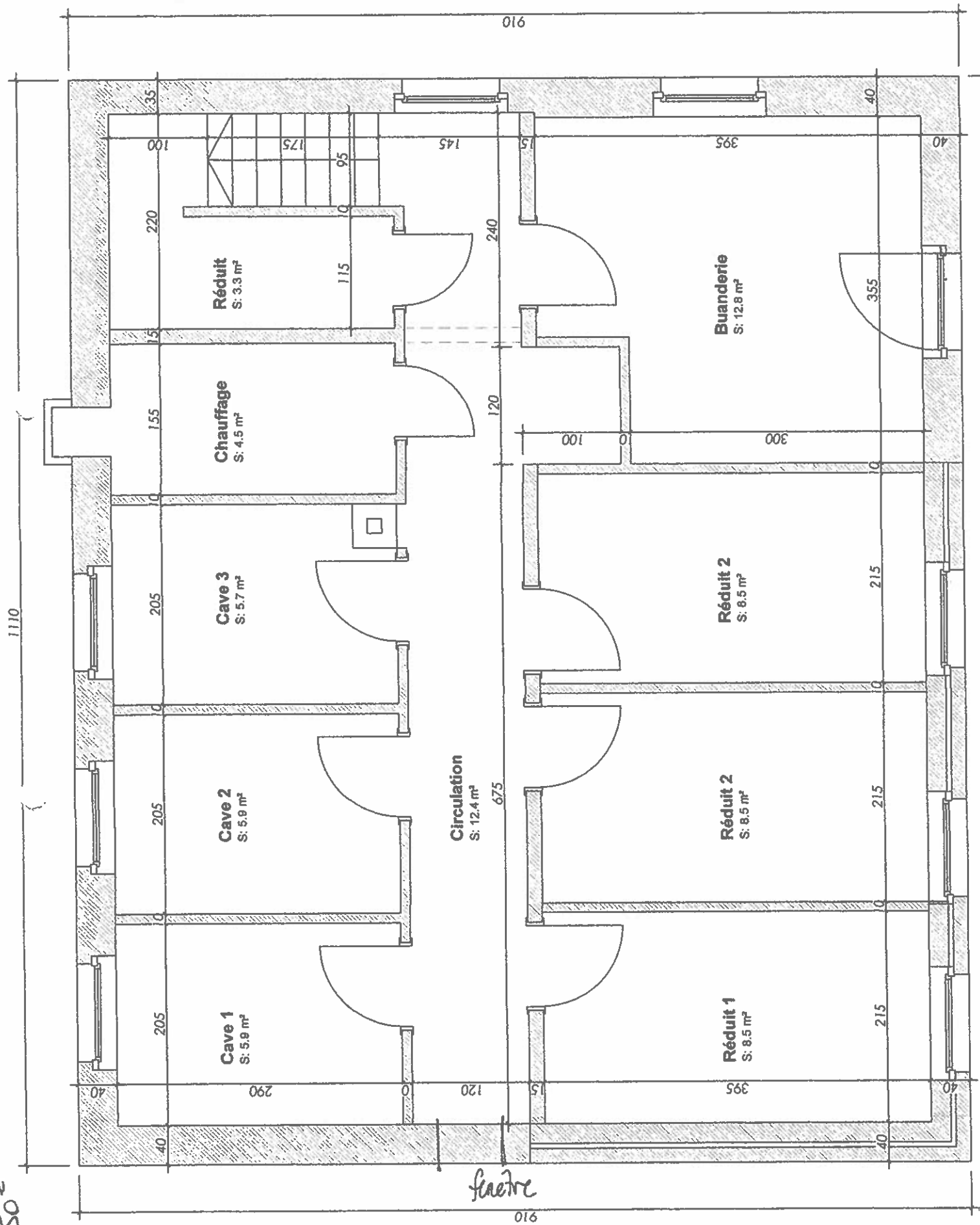
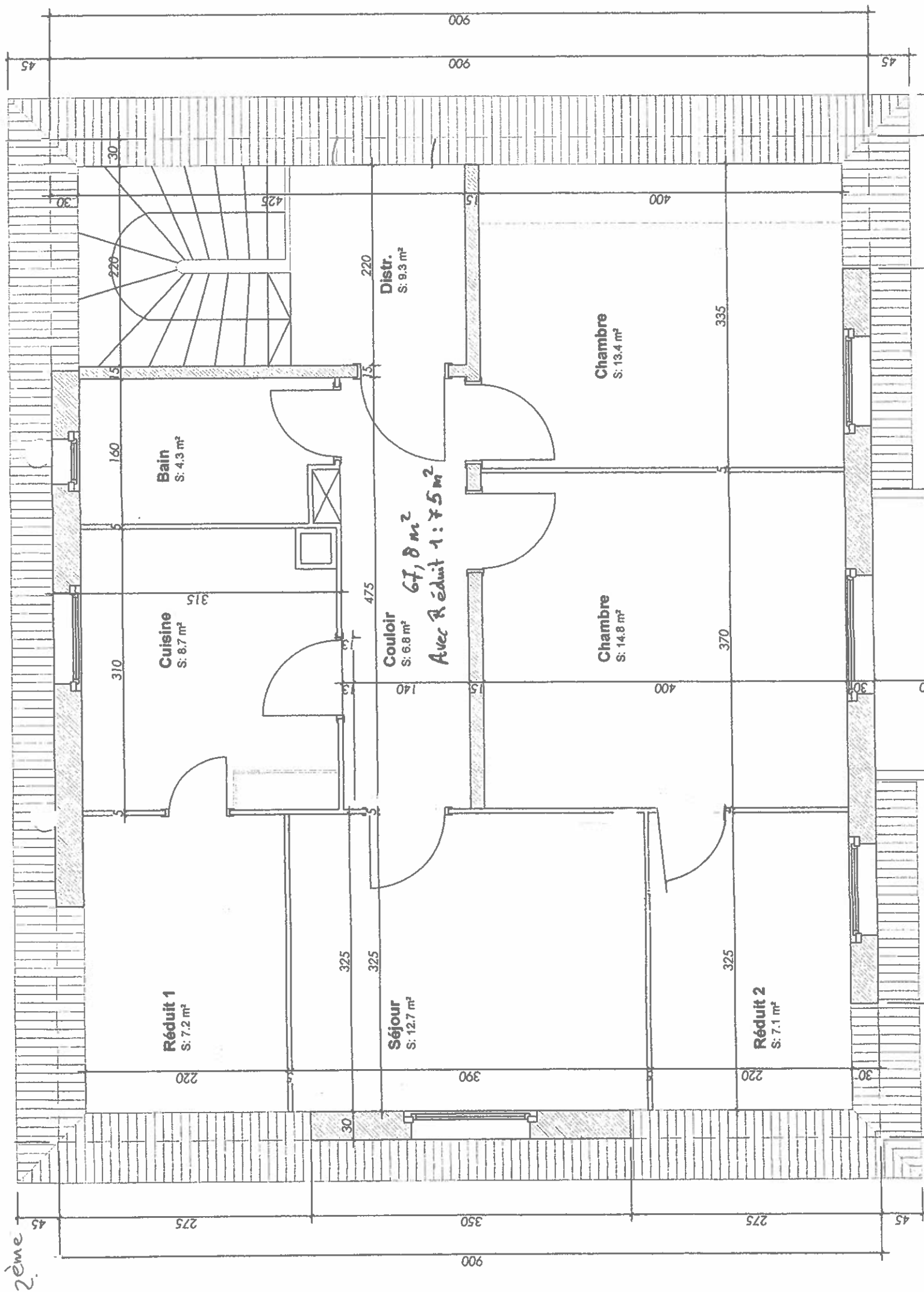
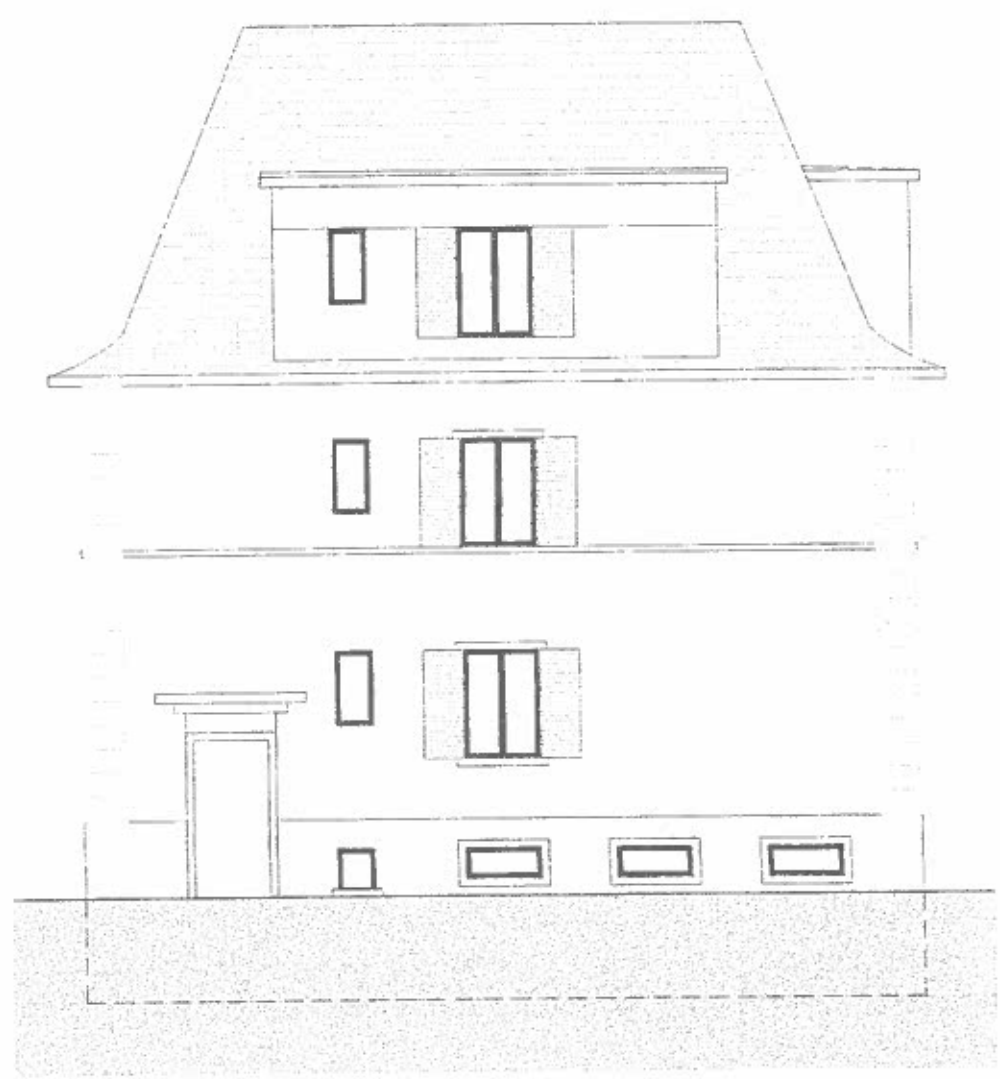


1-80L 50^e





CH. GABRIEL 6a
FAC. NORD 100°

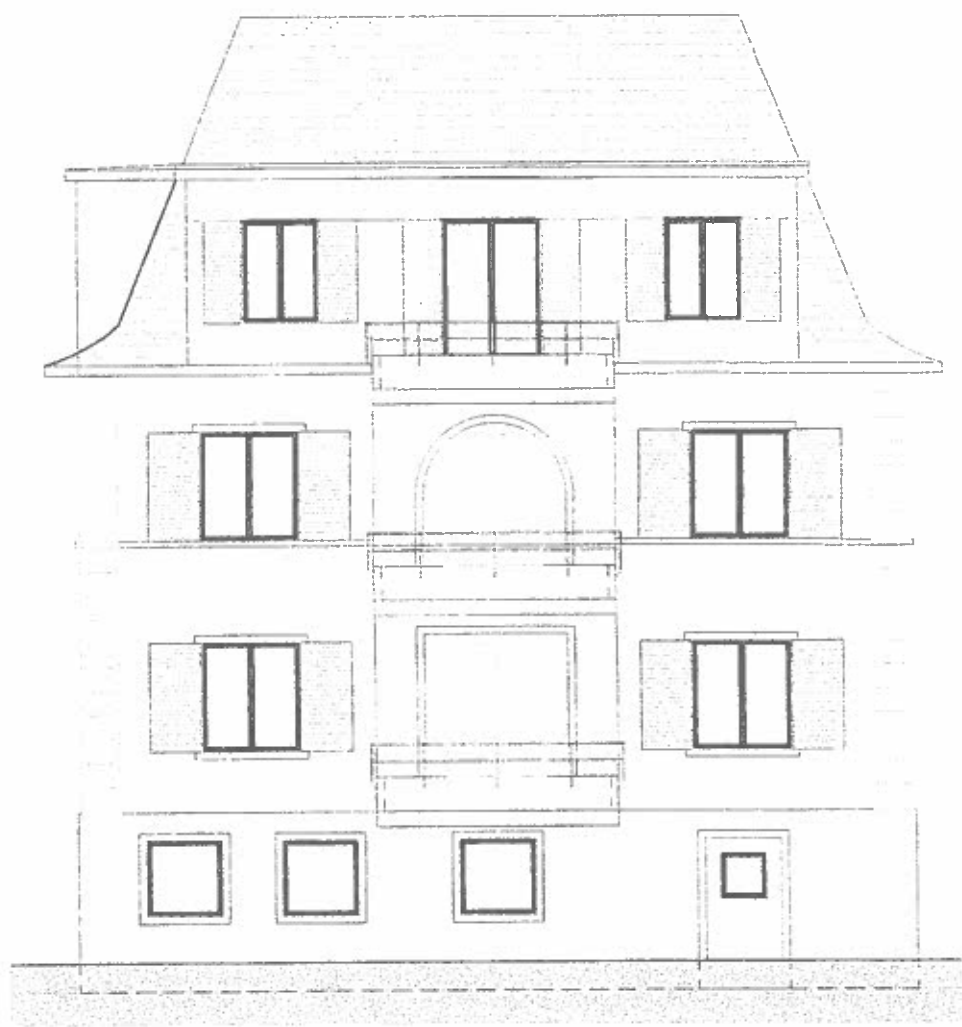


CH. GABRIEL 6a
FAC. OUEST 100^e

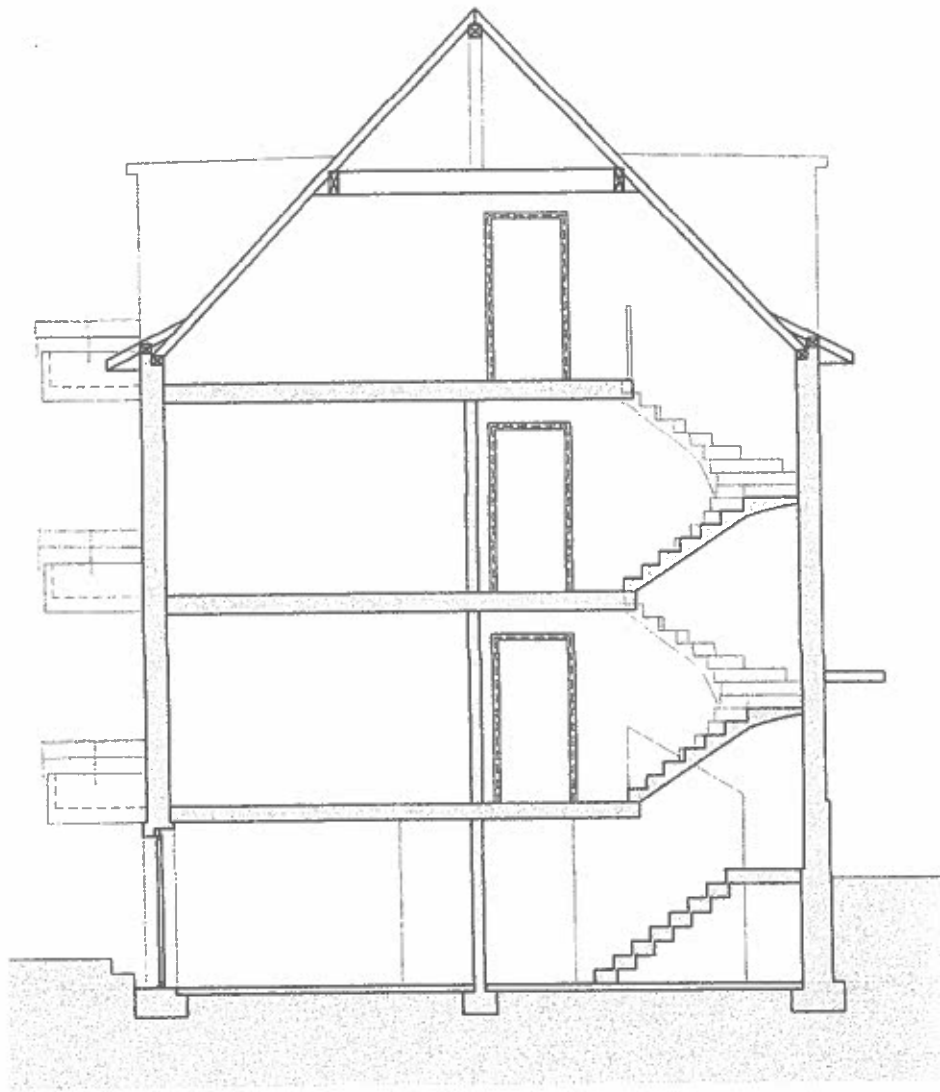


CH. GABRIEL 6a

FAG. 8UD -100°



CH. GABRIEL 6a
COUPE 100°



CANAL PRIVE

Le croquis ci-dessous a été fait le 11 mai 2009 sur la base d'un relevé établi le 29.11.1973 par Monsieur Rollier et d'autres mesures et constatations plus récentes faites par J. Fallet.

Le canal en rouge est exclusif à l'immeuble Rollier (art. No 1822)

Le canal en jaune est exclusif à l'immeuble Bourquin (art. No 1974)

Le canal en bleu est commun aux 2 immeubles ci-dessus. Il traverse d'abord l'art. 2892 dans les jardins pour se déverser dans la chambre « E » derrière l'immeuble rue du château No 17 (art No 3973). IL traverse l'immeuble par dessous et abouti dans la cour à l'ouest du château sur l'article No 2891 dans la chambre « F ». Jusqu'à la chambre « E » aucun branchement n'est fait en faveur des articles No 4108 et 2892. Il y a plusieurs chambres le long de ce canal, certaines accessibles par un regard, d'autres enterrées. Seules les chambres marquées « C » « F » « G » et « H » ont un couvercle. Le long du tronçon en vert viennent se greffer les eaux de pluie de l'immeuble No 17, l'eau d'écoulement d'une terrasse de l'immeuble No 19 ainsi que les eaux usées du même immeuble. Dans la chambre « H » située en fin de parcours viennent se jeter en plus, les eaux usées de l'immeuble No 17 ainsi que des eaux de pluie de l'immeuble No 15 (art. 3592).

- Canal en rouge 1 immeuble branché (art. 1822)
- Canal en jaune 1 immeuble branché (art. 1974)
- Canal en bleu 2 immeubles branchés (art. 1822 + art. 1974)
- Canal en vert 4 immeubles branchés (art. 1822 + art. 1974 + art. 2892 et 3973)
- Canal en orangé 5 immeubles branchés (tous les articles ci-dessus + art. 3592)

S e ou O

